



RÉMI DELATTE  
DÉPUTÉ DE CÔTE-D'OR

ASSEMBLÉE NATIONALE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Marcel CHALONS  
6 Rue de Champmaillot  
21000 DIJON

Dijon, le 9 avril 2021

V/Réf : votre courrier du 02.04.2021  
N/Réf : RD-AH/2021-177

Monsieur,

Votre courrier en date du 2 avril dernier relatif au droit à reconnaissance et réparation des Pupilles de la Nation a retenu toute mon attention, s'agissant notamment de ce sujet que je suis depuis mon premier mandat de Député.

Comme vous, je partage le sentiment d'injustice que font peser les décrets de 2000, 2004 et 2005 sur les Pupilles de la Nation enfants de « Morts pour la France », en prévoyant une réparation pour les orphelins de parents victimes de certaines persécutions particulières et, plus encore, en les omettant tout simplement.

Aussi, en 2018, j'ai cosigné avec mon collègue Député des Ardennes Pierre Cordier une proposition de loi relative à l'extension du droit à réparation à tous les Pupilles de la Nation, enfants de « Morts pour la France », qui est malheureusement toujours en attente d'inscription à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée Nationale par le Gouvernement et la Majorité.

Parallèlement, je dépose régulièrement avec ma collègue Annie Genevard, des amendements en ce sens, au Projet de Loi de Finances, tous rejetés.

Soyez assuré de mon engagement sur ce sujet, comme j'ai pu avoir l'occasion de le témoigner aux représentants locaux et nationaux de la FNAPOG.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations les meilleures.

*Cordialement.*

Rémi DELATTE

Rémi  
Delatte

UN DÉPUTÉ À VOS CÔTÉS

Permanence parlementaire - 81 avenue Maréchal Lyautey - 21000 - DIJON - Email : permanence@remi-delatte.com - Tél : 03.80.744.300